

FICHE DE POSTE 10

CONSEILLER OU CONSEILLERE PEDAGOGIQUE A MISSION DEPARTEMENTALE ARTS PLASTIQUES

Type d'emploi	Poste ouvert préférentiellement aux professeurs ou professeures des écoles titulaires du CAFIPEMF, option « Arts visuels » ou expérience spécifique appréciée
Établissement	Académie de Paris
Nature du poste	Conseiller conseillère pédagogique à mission départementale
Intitulé du poste	Conseiller ou conseillère pédagogique « arts plastiques
Qualification demandée	Être titulaire du CAFIPEMF ou admissible au CAFIPEMF. La pertinence de l'expertise dans le domaine sera appréciée lors du recrutement : formations en arts plastiques et/ou Histoire des arts, expériences professionnelles, éventuellement attestées ou en voie d'être attestées par une option du CAFIPEMF.
Organisation du temps de travail	Temps plein. Le conseiller ou la conseillère pédagogique départemental(e) est totalement déchargé (e) de service d'enseignement. Afin de lui permettre d'accomplir l'ensemble de ses missions dans les meilleures conditions, l'organisation de son service fait l'objet d'une programmation équilibrée des différentes activités dont il/elle est chargé(e). Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.
Lieux d'exercice	L'ensemble des écoles de l'académie de Paris
Autorité hiérarchique	Placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie, Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale, le conseiller ou la conseillère pédagogique départemental(e) est membre de l'équipe des conseillers et conseillères pédagogiques et son action est à concevoir dans le cadre de la politique départementale. Autorité fonctionnelle : IEN chargée de la mission académique <i>arts plastiques</i>

DESCRIPTION DES MISSIONS

Les enseignements artistiques constituent un plan privilégié des programmes d'enseignements. Leur caractère essentiel dans la formation globale de l'élève a notamment été réaffirmé dans le plan 100% EAC d'octobre 2020.

Dans l'académie, les professeurs des écoles organisent et mettent en œuvre leur enseignement des arts plastiques avec les professeurs de la ville de Paris et peuvent s'appuyer sur les nombreuses institutions et richesses culturelles de la ville. Ce contexte et ces modalités d'exercice donnent une dimension à la fois spécifique et précieuse à l'enseignement des arts plastiques dans les classes. L'accompagnement de ces spécificités parisiennes constitue un enjeu majeur.

L'ambition de l'académie est double : renforcer davantage encore la qualité des enseignements délivrés dans les enseignements artistiques et investir pleinement le plan 100% EAC pour que chaque élève puisse bénéficier durant sa scolarité à l'école primaire d'au moins un projet à dimension artistique et/ou culturelle chaque année. De fait, l'impulsion de projets forts en arts plastiques, la production de ressources diverses, la formation des enseignants dans le cadre des animations pédagogiques obligatoires (18h), des stages de formation continue mais aussi de la formation initiale des PVP constituent une part importante des missions du conseiller ou conseillère pédagogique départemental(e) en arts plastiques. Les liaisons inter cycles et inter degrés constituent par ailleurs un axe de travail non négligeable.

Les principales missions s'exercent dans un cadre académique selon 4 grands pôles :

1. Formation académique des PE :

- Concevoir, animer la formation proposée dans le cadre des animations pédagogiques et des différents stages proposés au niveau académique pour développer, consolider, redynamiser les connaissances et compétences des enseignants dans le domaine des arts plastiques et de l'Histoire des arts ; approfondir leurs compétences tant didactiques que pédagogiques dans ces deux domaines d'enseignement.
- En lien avec la DASCO, participer à la conception et à conduite de la formation initiale des PVP ;
- Accompagner toute équipe pédagogique et tout enseignant en faisant la demande dans le domaine des arts plastiques et de l'Histoire des arts ;

2. **Participation active à l'impulsion et au suivi des projets arts plastiques et projets EAC** : réfléchir et s'impliquer dans la conception de projets artistiques et culturels favorisant le développement des 4 compétences au programme d'arts plastiques et la mobilisation des 3 piliers de l'EAC ; collaborer et travailler avec différents types de partenaires (DASCO, institutions culturelles, associations diverses...) ; de manière générale, aider à la mise en œuvre du PEAC dans les écoles ;
3. **Conception et mise à disposition d'outils pédagogiques en arts plastiques au niveau académique** : animation et gestion de la rubrique arts plastiques premier degré de l'académie de Paris, productions de ressources didactiques et de documents d'accompagnement divers ;
4. **Appui à l'IEN chargée de mission arts plastiques** : il s'agira notamment d'assurer le suivi administratif et pédagogique mais aussi la coordination des différents dossiers dévolus à la mission et d'apporter les éléments nécessaires à l'IEN chargée de mission pour lui permettre la prise de décision ou la régulation des actions mises en œuvre dans le cadre du plan 100% EAC.
5. **Participation aux travaux du groupe académique EAC et du groupe académique arts plastiques** : de manière générale, le conseiller ou la conseillère pédagogique départemental(e) en arts plastiques participe à la mise en œuvre des programmes et à toutes les actions en lien avec la mise en œuvre des enseignements artistiques et du plan 100% EAC ;
6. **Participation à diverses commissions et jury à l'échelle académique.**

Le conseiller ou la conseillère pédagogique départemental(e) en arts plastiques rendra compte annuellement de la réalisation des actions, par un rapport d'activités au DASEN et à l'IEN chargée de mission.

PROFIL DE COMPETENCES

Le candidat ou la candidate devra posséder :

- les connaissances et une bonne expertise dans le domaine des arts plastiques et en histoire des arts ;
- de solides compétences didactiques et pédagogiques en arts plastiques et Histoire des arts ;
- une solide culture artistique ;
- une bonne connaissance des textes associés aux deux domaines cités ici ;
- une expérience de formateur ;
- une maîtrise satisfaisante des outils numériques.

Le candidat ou la candidate devra faire preuve :

- de compétences à travailler en équipe (avec le groupe académique, les IEN, les conseillers pédagogiques, les équipes de formateurs académiques...);
- de capacités de gestion et d'animation de groupes et du rendu compte du travail en cours ou effectué ;
- de disponibilité et de souplesse dans la gestion de l'agenda ;
- de qualités relationnelles et de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement ;
- de qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté ;
- d'une volonté de poursuivre sa formation professionnelle.

CONTACTS :

Les candidatures seront adressées à :

- IEN mission AP : Stéphanie SARMIENTO CABANA : stephanie.sarmiento-cabana@ac-paris.fr
- Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public : mvt1degre@ac-paris.fr